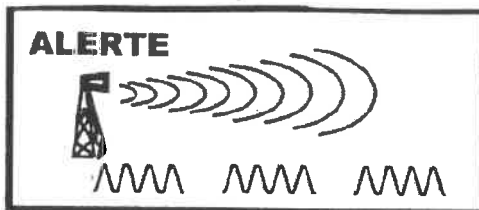


# ANNEXE 2 - INFORMATION DES FAMILLES

## **A**nnexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.  
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Inter : ..... 88.3 ..... Mhz  
(à compléter)  
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :  
..... La Roche sur Yon ..... 93.2 ..... Mhz  
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école  
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.  
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu  
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.  
Laissez les lignes pour que les secours  
puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives  
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par  
exemple, grâce à des téléphones mobiles).